

Note de service

Destinataires : Bénéficiaires des paiements de transfert d'Emploi Ontario (EO)

Expéditeur : David Cronin, directeur
Direction du soutien à la prestation des programmes

Date : Le 30 mars 2021

Objet : Ententes de paiement de transfert d'Emploi Ontario 2021-2022

Alors que le ministère commence à publier les ententes de paiements de transfert d'Emploi Ontario (EO) pour l'exercice 2021-2022, j'aimerais souligner plusieurs modifications qui ont été apportées à vos ententes.

Annexe « B » – Définitions

Certaines définitions ont été modifiées ou ajoutées à l'annexe « B ». Veuillez passer en revue les définitions propres au programme fournies dans vos ententes.

Annexe « C » – Paiements de transfert Ontario

La section Paiements de transfert Ontario (PTO) (anciennement Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert) a été mise à jour dans l'annexe « C ». PTO est un dépôt central d'information où les organisations peuvent enregistrer, consulter et mettre à jour les renseignements sur leur profil afin de recevoir le financement des paiements de transfert du ministère. La section fournit un lien à jour vers le PTO et décrit vos responsabilités en ce qui concerne la mise à jour des renseignements sur le profil de votre organisation dans le système.

Annexe « C » – Résiliation de la présente entente

« Résiliation de la présente entente » est une nouvelle section qui a été ajoutée à l'annexe « C » lorsque des bénéficiaires du financement fournissent des services à des particuliers (p. ex., clients, participants, apprenants). Elle décrit les étapes requises pour résilier une entente qui doit être résiliée avant la date d'échéance. L'inclusion de cette section ne signifie pas que le ministère prévoit résilier des ententes au début de l'exercice à venir. Plutôt, dans le but d'être plus transparent, le ministère vous fournit les étapes à suivre si une résiliation s'avère nécessaire.

Annexe « C » – Trouver des services d'emploi et de formation

Les renseignements présentés dans cette section de l'annexe « C » ont été simplifiés de manière à refléter de façon plus concise et plus précise les obligations du bénéficiaire.

Annexe « H » – Rapport du vérificateur

Pour les ententes administrées dans SIEO-FS Connexion, l'annexe « H » décrit maintenant votre obligation de télécharger une copie du rapport complet du vérificateur dans SIEO-FS Connexion.

Mise à jour du programme Compétences+ Ontario (C+O)

L'annexe « C » de l'entente de paiement de transfert du programme C+O a été réécrite de façon significative pour une harmonisation avec les directives du programme C+O qui seront affichées sur l'Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) au cours des prochaines semaines.

Mise à jour du Fonds pour la formation en classe

Plusieurs annexes des ententes de paiement de transfert au titre du Fonds pour la formation en classe ont été modifiées afin de simplifier les processus opérationnels et de faciliter l'intégration des ententes dans SIEO-FS Connexion. Cela touche les trois volets (collèges, établissements autres que les collèges, établissements non financés et établissements d'enseignement en français).

Je vous encourage à passer en revue les modalités de vos ententes de paiements de transfert de l'Ontario. Si vous avez des questions au sujet des modifications décrites ci-dessus, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

David Cronin
Directeur

c. c. : Heather Cross, Région de l'Ouest – Directrice régionale
Andrew Irvine, Région du Nord – Directeur régional
Tariq Ismati, Région de l'Est – Directeur régional
Laura Loveridge, Région du Centre – Directrice régionale